

**2 Politique**

**Révision de la loi organique de la Cour des compte  
Plusieurs innovations en perspective**



Les Officiels.



Remise symbolique de l'avant-projet de loi organique.



Une vue partielle de l'assistance.

SM  
Libreville/Gabon

*L'avant projet de texte y relatif a été remis solennellement au gouvernement, hier, à l'auditorium de l'immeuble des Eaux et Forêts, par le premier président de la Cour des Comptes, Gilbert Ngoulakia. Il revient à l'Exécutif désormais de l'apprécier, avant de le transmettre au Parlement.*

LAUDITORIUM de l'immeuble des Eaux et Forêts

a abrité, hier, la cérémonie solennelle de remise, au gouvernement, de l'avant-projet de loi organique fixant l'organisation, les compétences et le fonctionnement de la Cour des comptes et des chambres provinciales des Comptes. Le premier président de cette juridiction, Gilbert Ngoulakia, s'est chargé de remettre symboliquement les document y relatifs, au ministre des Relations avec les Institutions constitutionnelles, Blaise Louembe. En présence de plusieurs membres du gouvernement, du premier

vice-président du Sénat, ainsi que du représentant de la Banque mondiale, Célestin Niamien et celui de l'Initiative de Développement Intosai (IDI), Freddy Yves Ndjemba. Le présent projet, tel que détaillé par M. Ngoulakia, a pour spécificité, la prise en compte des Chambres provinciales des Comptes. Celles-ci étant considérées comme décentralisées, le texte prévoit leur autonomie, ainsi que "leur degré de juridiction, leur organisation, leur compétences leurs attributions et les règles de procédures applica-

bles devant elles". De même, le texte prévoit les mandats d'une durée de cinq ans renouvelable une fois pour les responsables de la juridiction financière. À savoir le premier président et le procureur général près la Cour des comptes. Toute chose que Gilbert Ngoulakia reconnaît être difficile à mettre en application. Ce d'autant que ces deux responsables seront toujours nommés par le Conseil supérieur de la Magistrature. Mais, a-t-il expliqué, « nous avons quand-même prévu ce mandat sur recommandation

des représentants des organisations internationales (Banque mondiale et l'Initiative de Développement Intosai), et c'est une bonne chose car, il s'agit d'une des carences que nous avons regretté dans le cadre du plan stratégique de la Cour des comptes pour la période 2013-2018». Dans le même ordre d'idées, le texte prévoit «l'évaluation des politiques publiques, l'assurance qualité, la défense du budget de la Cour des comptes devant le Parlement, ainsi que la publication des rapports des contrôles des services

administratifs effectués par cette juridiction». Il reviendra, par ailleurs, au gouvernement d'apprécier et transformer cet avant-projet de loi organique en projet de loi organique, avant de le transférer au Parlement. Il est nécessaire de relever la satisfaction conjointe des deux principaux partenaires que sont la Banque mondiale et l'Initiative de Développement Intosai (IDI), au regard des réformes contenues dans ledit avant-projet de loi.

**Coopération Gabon-Belgique**

**Convergence de vue entre Libreville et Bruxelles**

O'. N.  
Libreville/Gabon

EN marge de la conférence ministérielle de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui s'est réunie, récemment, au siège de l'organisme à Paris (France), le chef de la diplomatie gabonaise, Noël Nelson Messone, a échangé avec son homologue belge,

Didier Reynders, par ailleurs ancien ministre des Finances. L'entretien a porté entre autres sur l'ordre du jour des assises de l'OIF et la coopération entre le Gabon et la Belgique. Sur le premier point, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et son interlocuteur se sont réjouis des questions abordées au cours de la réunion

des ministres de l'OIF. Notamment celles liées à "l'économie verte" et "l'économie bleue" dans l'espace francophone. S'agissant de l'axe Libreville et Bruxelles, les deux hommes ont reconnu la nécessité de le renforcer. De même, ils ont examiné les nouvelles possibilités d'investissements qu'offre le Gabon, surtout dans le cadre du Plan de relance de l'économie (PRE) arrêté

par les autorités gabonaises. Lequel a obtenu le soutien des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD), le Fonds monétaire international (FMI)... Les ministres Nelson Messone et Reynders ont d'ailleurs convenu de l'organisation, dans les prochains mois, d'une mission au Gabon d'hommes d'affaires belges.



Poignée de main entre Nelson Messone et Didier Reynders au terme de leur entretien.

Photo : D.R

**En prélude du Congrès ordinaire du PDG**

**La province de l'Estuaire s'active**

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

*Une réunion préparatoire s'est tenue, jeudi, au siège du Parti démocratique gabonais (PDG), dans le but de coordonner ensemble les angles pour des assises qui débiteront le 09 décembre prochain.*

LES responsables du Parti démocratique gabonais (PDG) de la province de l'Estuaire se sont récemment réunis pour préparer la tenue du prochain congrès ordinaire de leur formation politique. Autour du membre du Comité permanent du Bureau politique, Paul Biyoghe Mba, quatre points inscrits à l'ordre du jour ont retenu l'attention de ces Pdgistes. Notamment, le



Les hiérarques de l'Estuaire ont appelé...

Photo : SNN



...les leurs à s'acquitter de leurs cotisations.

Photo : SNN

choix des représentants au sein de chacune des onze commissions, la liste des 300 délégués de la province, les cotisations, la tenue vestimentaire et les divers. S'agissant du premier point, il a été porté à la connaissance de l'assistance que chaque province devra avoir

un représentant dans chaque commission (11 au total). Pour ce qui est des délégués, l'Estuaire sera représentée par plus de 300 militants. A ce sujet, Paul Biyoghe Mba a indiqué à ses "camarades" que, bien que le nombre ait été précisé, il demeure "important" que la

tenue de ces assises dans leur province fasse l'objet d'une grande mobilisation. Sur la question des cotisations, plusieurs désaccords ont été exprimés. Ce point a le plus suscité de débat lors de cette rencontre. Il a été notifié aux nouveaux élus des instances du PDG que ne

peuvent prendre part au congrès ordinaire que "ceux qui ont un récépissé et qui se sont acquittés des cotisation du tiers des deux derniers mois". Une information mal perçue par certains. Ce d'autant que d'aucuns ont estimé qu'il est question de se mettre à jour par rapport à la

fonction précédente. Étant donné que c'est le Congrès qui investit les nouveaux élus, "on sous-entend que ceux qui ont été élus se mettent à jour au compte de leur ancienne instance" ont-ils précisé. Pour Paul Biyoghe Mba et le secrétaire général adjoint 2, Fidèle Angoué Mba, ne peut être confirmé à sa "fonction que celui qui est à jour". Soulignons tout de même que les différents montants ont été donnés à cette occasion : "minimum" 100.000 F.CFA pour les membres du Bureau politique (MBP), 35.000 F.CFA pour le Conseil national (CN) et 3.500 F.CFA pour le Comité central (CC). Par rapport à la tenue vestimentaire, désormais, chaque membre sait comment se vêtir les 9 et 10 décembre prochain.